

LA CGT À L'OFFENSIVE POUR UNE JUSTE RÉPARTITION DES RICHESSES !

La **rentrée sociale** promet son lot de difficultés pour les familles, les ménages, les salariés, les retraités, les jeunes avec une **inflation record estimée à 6,4 %**.

La déclaration de politique générale de la première ministre dont l'attaque libérale va poursuivre l'œuvre de destruction massive du précédent quinquennat ne fera qu'aggraver les conditions de vie pour tous.

Aucune réponse aux problèmes du pouvoir d'achat et ce ne sont pas les « petits chèques » distribués de-ci de-là qui répondent aux attentes des salariés, des retraités, des précaires, des privés d'emploi, des étudiants.... Nous avons un besoin réel d'une véritable augmentation des salaires, des pensions, des bourses et des minima sociaux. La nouvelle réforme des retraites et celle de l'assurance chômage annoncées comme projets phares de la mandature Macron nous obligent à combattre plus que jamais cette politique libérale.

Il ne peut y avoir d'un côté ceux qui engrangent les profits en dépouillant ceux qui créent les richesses pour en donner toujours plus au patronat et aux actionnaires gavés et de l'autre côté les salariés et retraités appauvris, dépossédés des Services Publics et du social. Il y a bien une « guerre » de classe menée par les nantis qui sont eux les grands gagnants. Il est temps d'inverser cette situation, c'est pourquoi il nous faut être beaucoup plus nombreux dans l'action, nous avons toutes les cartes en main, le fatalisme ne peut avoir cours. La CGT porte 10 mesures d'urgence (cf. verso) pour répondre à l'urgence sociale. Ses propositions sont un point d'appui pour démontrer que des solutions existent pour combattre l'austérité et contribuer à une meilleure qualité de vie.

Dès le 29 septembre journée de mobilisation interprofessionnelle nationale de grève emparons-nous de la rue pour exprimer notre colère !

MACRON ANNONCE LA FIN DE L'ABONDANCE ET NOUS PROMET L'AUSTERITÉ !

ENSEMBLE PROMETTONS-LUI LA RISPOSTE !



3 chiffres clés pour la justice sociale :



15 €/heure
2000€ bruts par mois
minimum



32 heures
de travail par semaine



60 ans
Âge de départ à la retraite

Nous avons le pouvoir d'agir et de gagner !

Tous ensemble entrons dans l'action !

Jeudi 22 septembre 2022

Rassemblements :

- 13h devant le CH de Ruffec
- 14h devant CH Camille Claudel
- 14h devant le CH La Rochefoucauld
- 14h30 parking CH Cognac

Jeudi 29 septembre 2022

- **ANGOULÊME** : Manifestation départ 10h30 place de la Bussatte
- **COGNAC** : Rassemblement 17h30 Place François 1er
- **LA ROCHEFOUCAULD** : Rassemblement 17h30 place de la Gare
- **RUFFEC** : Rassemblement 17h30 place du champ de foire

Les 10 mesures d'urgence de la CGT

2 **L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7% ;

4 **Un revenu de remplacement pour tous les privés d'emploi** au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé ;

6 **Une allocation d'autonomie pour les étudiants** et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprentis ;

8 **La baisse de la TVA à 5,5%** sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;

10 **L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales** ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises.

1 **Un Smic à 2000 bruts** (15€ de l'heure) pour répondre aux besoins élémentaires incompressibles. Une augmentation automatique de toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué (revendication CGT d'une échelle mobile des salaires). L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel. L'ouverture ou la réouverture immédiate des négociations salariales dans les branches, les entreprises et administrations pour l'augmentation générales des salaires ;

3 **La reconnaissance des diplômes dès l'embauche**, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;

5 **L'augmentation des pensions des retraités** avec un niveau minimum égal de 2 000€ brut ;

7 **L'encadrement à la baisse des loyers** et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20% du revenu des ménages ;

9 **La baisse des prix des carburants**, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;